



WFMC | MFMC
WORLD FEDERALIST
MOVEMENT - CANADA | MOUVEMENT FÉDÉRALISTE
MONDIAL - CANADA

wfmcanada.org

building a world community
construire une communauté mondiale

Politique étrangère canadienne et gouvernance mondiale : les positions des partis politiques fédéraux à la veille des élections fédérales de 2019

Pendant les campagnes électorales fédérales, le Mouvement fédéraliste mondial - Canada sonde les partis politiques fédéraux au sujet de leurs positions sur des questions intéressantes tout particulièrement les fédéralistes mondiaux.

Les questions posées dans les pages suivantes sont présentées aux partis politiques participant aux élections fédérales de cet automne. Les réponses seront disponibles sur le site wfmcanada.org/elections au fur et à mesure qu'elles sont reçues.

Question 1 : Comment le Canada devrait-il appuyer le travail de maintien de la paix des Nations Unies ?

Les Nations Unies comptent actuellement plus de 100 000 militaires, policiers et civils qui participent à 14 missions de maintien de la paix. Cela représente plus de troupes affectées à des opérations de l'ONU sur le terrain que n'importe quel acteur dans le monde, y compris le ministère de la Défense des États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Chine et la Russie mis ensemble.

Au cours des cinq premières décennies de l'ONU, le Canada a été l'un des principaux contributeurs aux opérations de paix, mais le Canada se classe maintenant au 58^e rang mondial. Les contributions canadiennes en personnel ont diminué sous les gouvernements successifs et s'élèvent maintenant à 165 militaires et 25 policiers (en mai 2019).

L'appui du public à la participation du Canada aux missions de maintien de la paix des Nations Unies est demeuré solide au fil des ans et des contributions de pays comme le Canada, dotés de capacités militaires et logistiques avancées sont nécessaires pour accroître l'efficacité opérationnelle. Toutefois, au cours des dernières années, le Canada a maintenu une présence faible et décroissante dans une poignée d'opérations de paix des Nations Unies.

En tant que puissance moyenne qui ne fait pas l'objet de menace significative à l'extérieur de ses frontières, comme une nation dépendant largement du commerce international et donc intéressée à la stabilité de l'ordre international stable, le Canada devrait s'intéresser tout particulièrement au renforcement du système multilatéral. Jusqu'en 1995, le Canada avait participé à toutes les missions de maintien de la paix de l'ONU. Malgré l'objectif déclaré du gouvernement libéral actuel de se réengager dans le maintien de la paix de l'ONU (y compris l'engagement public de 2016 de déployer 600 militaires et 150 policiers), la contribution du Canada aux opérations de paix de l'ONU demeure faible et les engagements futurs restent incertains.

Selon les statistiques de l'ONU, sur les 190 Casques bleus canadiens des Nations Unies, 147 d'entre eux font partie du déploiement au Mali. Lorsque le rôle du Canada au Mali prendra fin, il n'y aura que 43 Casques bleus canadiens déployés à l'étranger. Avant la mission au Mali, le nombre de Casques bleus canadiens avait diminué à son plus bas niveau (40) depuis le jour où le Canada a proposé la première force de maintien de la paix en 1956.

Toutefois, la participation au maintien de la paix de l'ONU ne se contente pas d'être un chiffre. Il y a aussi un besoin d'équipement et de formation. Dans le cadre des engagements pris par le gouvernement fédéral actuel en matière de maintien de la paix, il a lancé l'Initiative Elsie, un projet pilote multilatéral visant à élaborer des approches pour surmonter les obstacles à l'augmentation de la participation des femmes aux opérations de paix.

À l'heure actuelle, le Canada compte 190 Casques bleus en uniforme (militaires et policiers combinés), ce qui le place au 58ème rang parmi les pays contributeurs. Le plus grand contributeur (Éthiopie) fournit environ 7500 Casques bleus. Quelle gamme de dotation votre parti suggère-t-il pour l'engagement du Canada à l'égard du personnel de maintien de la paix ?

- 0 à 50
- 51 à 250
- 251-500
- 501-1000
- Plus de 1000

Parmi les engagements suivants à l'égard du maintien de la paix des Nations Unies, lequel votre parti soutiendrait-il?

- Augmentation du personnel (militaire et police)
- Soutien accru à la formation, y compris l'Initiative Elsie
- Augmentation de l'équipement
- Autres (expliquer)

Question 2 : Changement climatique mondial : Quels devraient être les engagements internationaux du Canada ?

En 2015, le Canada a signé l'Accord de Paris, en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Tous les pays du monde sont parties à l'Accord de Paris (bien que le gouvernement des États-Unis ait fait part de son intention de se retirer du traité).

L'Accord de Paris engage les parties à contribuer à la limitation du réchauffement moyen de la planète à 1,5° C au-dessus des niveaux préindustriels. Pour atteindre cet objectif, chaque signataire s'engage à réduire sa pollution par le carbone et à soumettre un plan de réduction de ses émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES). Ce régime est connu sous le nom de

« Contribution déterminée à l'échelle nationale » (CDN). D'ici 2030, la CDN du Canada prévoit réduire les GES de 30 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005.

Pour respecter ses engagements de Paris, le gouvernement actuel de Canada a élaboré en 2016 le « Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques », qui a jeté les bases de politiques et de règlements ultérieurs visant à réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie.

Toutefois, selon l'évaluation la plus récente du gouvernement fédéral, il y a encore un écart de 79 millions de tonnes de GES entre nos émissions cibles de 2030 et les niveaux que le Canada est en voie d'atteindre, en fonction des engagements et des pratiques actuels.

De plus, nous savons que notre objectif actuel est loin de ce qui constitue la juste part du Canada dans un effort mondial visant à maintenir le réchauffement de la planète à la limite de 1,5° C. Un rapport publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en octobre 2018 confirme que les engagements climatiques actuels de toutes les Parties à l'Accord de Paris pour l'année 2030 ne sont pas compatibles avec un scénario qui limite le réchauffement à 1,5° C. On peut plutôt s'attendre à un réchauffement compris entre 2,6° C et 4° C, si les nations continuent sur la voie actuelle.

La prise en compte de la nécessité impérieuse pour la communauté internationale de faire preuve de plus grandes ambitions sera au cœur de toutes les conférences des Nations Unies à venir sur le suivi de l'accord de Paris, notamment en septembre 2019 et novembre 2020.

Quel sera l'engagement de votre parti à lutter contre le changement climatique mondial ? Sous un gouvernement dirigé par votre parti, la contribution nationale déterminée du Canada serait-elle :

- Maintenir l'engagement actuel (c'est-à-dire un engagement à réduire les GES de 30 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005 d'ici 2030), mais en deçà de l'action nationale pour atteindre cet objectif.
- Maintenir l'engagement actuel (c'est-à-dire un engagement à réduire les GES de 30 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005 d'ici 2030), mais renforcer l'action nationale afin que le Canada atteigne cet objectif.
- Accroître l'engagement du Canada, de sorte que nous réduisions les GES d'ici 2030 de 45 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005.
 - Doubler l'engagement du Canada, de sorte que nous réduisions les GES de 60 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2005 d'ici 2030.

Question 3 : Désarmement nucléaire : Quelles mesures visant à promouvoir la réalisation d'un monde sans armes nucléaires le Canada devrait appuyer ?

Dans le climat politique international actuel, de nombreux gouvernements, y compris les trois plus grandes puissances militaires du monde, font preuve d'un engagement réduit envers l'état de droit et la coopération dans le cadre des organisations internationales comme les Nations Unies.

L'une des conséquences de cette crise du multilatéralisme est un risque croissant de catastrophe nucléaire. Parmi les développements récents, citons : une détérioration des relations Est-Ouest, notamment entre la Russie et l'OTAN ; le retrait des États-Unis de l'accord nucléaire avec l'Iran; le retrait imminent des États-Unis et de la Russie du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF) ; une tension militaire accrue entre l'Inde et le Pa-

kistan, tous deux dotés d'armes nucléaires; et le développement d'armes nucléaires tactiques et de systèmes de missiles hypersoniques.

Tout cela se produit dans le contexte d'une nouvelle course aux armements nucléaires, précipitée en grande partie par l'allocation américaine de 1,5 milliards de dollars pour « moderniser » son arsenal nucléaire au cours des 30 prochaines années. En fait, les neuf États dotés d'armes nucléaires modernisent ou élargissent leurs arsenaux nucléaires.

Malgré ces menaces croissantes, les politiques canadiennes de contrôle des armements nucléaires et de désarmement ont très peu changé en plus d'une décennie. Le 18 juin 2018, le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes a émis la recommandation suivante (tous partis confondus) : « *Que le gouvernement du Canada assume un rôle de chef de file au sein de l'OTAN en entamant le travail nécessaire pour atteindre l'objectif de l'OTAN de créer les conditions d'un monde exempt d'armes nucléaires...* » Le Canada pourrait adopter plusieurs étapes dans ce contexte.

Une politique de l'OTAN de « non recours en premier »

Toute utilisation d'armes nucléaires constituerait une violation des règles humanitaires internationales en matière de conflits armés. Pourtant, le Canada et d'autres membres de l'alliance de l'OTAN continuent de maintenir une doctrine stratégique qui permet « l'utilisation en premier » des armes nucléaires, même dans les cas où une attaque avec des armes non nucléaires est en cours.

Une politique de non-recours en premier signifie que l'OTAN s'engagerait à ce que ses membres ne soient jamais les premiers à utiliser des armes nucléaires. Il s'agirait d'une étape importante vers la mise en conformité du concept stratégique de l'OTAN avec ses obligations juridiques et politiques internationales.

"Le lever d'état d'alerte »

Les États-Unis et la Russie gardent environ 900 armes nucléaires en état d'alerte, prêtes à être lancées en quelques minutes. Si les satellites et les radars envoient un avertissement d'attaque en cours, l'objectif est d'être en mesure de lancer leurs missiles rapidement, avant que les ogives attaquant ne puissent frapper leurs cibles.

Mais les systèmes d'alerte ne sont pas infallibles. Il y a eu des « fausses alertes » d'attaque nucléaire bien documentées tant en Union soviétique/Russie qu'aux États-Unis, qui ont conduit les pays à entamer les préparatifs de lancement, augmentant ce faisant le risque que des armes nucléaires soient utilisées. En levant les missiles de l'état d'alerte et en éliminant les options de lancement sur avertissement on mettrait fin à ce risque.

Soutenir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Frustrés par la lenteur des progrès vers le désarmement nucléaire, 122 gouvernements se sont réunis en 2017 pour négocier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Le traité est une déclaration puissante, fondée sur une compréhension des conséquences humanitaires catastrophiques des explosions nucléaires, des normes politiques, morales et juridiques enjoignant la non-utilisation et l'élimination des armes nucléaires, et de la nécessité de réparer les dégâts que l'ère nucléaire a infligés tant aux populations qu'à l'environnement.

Le TIAN renforce le droit international tant fondé sur les traités que sur le droit coutumier, exigeant la non-utilisation et l'élimination des armes nucléaires. Ce droit s'applique aux États qui adhèrent ou non au traité. Cela touche les États dotés de l'arme nucléaire, qui n'ont pas

participé aux négociations, ainsi que les États, y compris le Canada, qui font partie d'alliances nucléaires, qui, pour la plupart, n'ont pas participé aux négociations.

La signature du TIAN obligerait le Canada à apporter des changements à ses politiques et à ses pratiques et à faire de véritables efforts pour que l'OTAN soit en conformité avec le Traité.

Laquelle des mesures suivantes visant à promouvoir la réalisation d'un monde sans armes nucléaires serait appuyée par un gouvernement dirigé par votre parti :

- Une politique de l'OTAN de « non-recours en premier » ?
- Le lever de l'état d'alerte, c'est-à-dire une politique de l'OTAN visant à supprimer l'alerte de déclenchement précoce et à éliminer les options de lancement sur avertissement?
- Signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ?

Question 4 : Que peut faire le Canada pour renforcer les Nations Unies ?

Les fédéralistes mondiaux soutiennent l'application des principes du fédéralisme aux affaires mondiales, afin que la gouvernance mondiale devienne plus équitable, juste et démocratiquement responsable. Il existe un certain nombre d'approches spécifiques pour renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Responsabilité de protéger

Le MFMC suit attentivement et soutient l'élaboration progressive du cadre normatif de la responsabilité de protéger, qui traite de l'incapacité de la communauté internationale à prévenir et à arrêter les génocides, les crimes de guerre, l'épuration ethnique et les crimes contre l'humanité.

La Responsabilité de Protéger stipule que l'État assume la responsabilité première de la protection des populations contre le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et l'épuration ethnique et que la communauté internationale a la responsabilité d'aider les États à s'acquitter de cette responsabilité. En outre, la communauté internationale devrait utiliser tous les moyens pacifiques appropriés, diplomatiques, humanitaires et autres pour protéger les populations contre ces crimes. En outre, si un État ne protège pas ses populations ou est l'auteur de crimes, la communauté internationale doit être prête à prendre des mesures plus énergiques, y compris le recours collectif à la force par l'intermédiaire du Conseil de sécurité de l'ONU.

La Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations Unies

Le MFMC participe activement à la Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire aux Nations Unies (APNU), un réseau mondial qui prône la représentation démocratique des citoyens du monde aux Nations Unies. Le soutien du MFMC à la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies est fondé sur un attachement aux principes de la démocratie et de la primauté du droit.

À l'ère de la mondialisation, de nombreuses décisions importantes affectant la vie des citoyens du monde sont prises au niveau international, par des organisations comme les Nations Unies et les organismes connexes. Pour contribuer au renforcement de la coopération internationale et de la légitimité de l'ONU, les populations doivent être associées de façon plus effi-

cace et directe aux activités de l'ONU. Une Assemblée parlementaire des Nations Unies donnerait une représentation à des citoyens élus, et pas seulement aux États, leur conférant un rôle direct et influent dans la politique mondiale. L'établissement d'une APNU représenterait une démarche pragmatique et graduelle en réponse à cet important impératif de gouvernance mondiale.

Commençant comme organe largement consultatif, l'APNU pourrait voir ses droits et pouvoirs élargis au fil du temps à mesure que sa légitimité démocratique s'accroîtrait. L'Assemblée agirait en tant que « chien de garde » indépendant au sein du système des Nations Unies et comme reflet démocratique de la diversité de l'opinion publique mondiale.

Service d'urgence des Nations Unies pour le maintien de la paix (UNEPS)¹

Le MFM-Canada appuie la création d'un Service d'urgence permanent de l'ONU pour le maintien de la paix, qui inclurait des civils, des policiers, du personnel judiciaire et des militaires.

Il s'agirait d'une structure permanente et intégrée de l'ONU qui serait prête à être déployée immédiatement sur autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU. L'UNEPS serait financée à même le budget de l'ONU. Les estimations des coûts varient, mais les dépenses de démarrage pourraient atteindre 2 à 3 milliards de dollars. Les coûts récurrents annuels s'établiraient à environ 1 milliard de dollars. Ces coûts seraient partagés entre 193 États membres. Bien que ces estimations puissent sembler élevées, en comparaison avec les dépenses militaires de nombreux États membres de l'ONU, le coût d'une UNEPS serait modeste.

L'UNEPS est spécifiquement conçue pour aider à la prévention des conflits armés, l'interruption des crimes de génocide et des atrocités de masse, la protection des civils en situation de risque extrême, le lancement rapide d'opérations de paix, et la réponse d'urgence aux besoins humanitaires dans des zones et secteurs où d'autres intervenants ne pourraient le faire.

Soixante-quatrième anniversaire des Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la commémoration du soixante-quatrième anniversaire des Nations Unies, qui aura lieu en 2020.

La résolution appelle les États membres à soutenir activement la commémoration par le biais d'initiatives nationales de sensibilisation au travail des Nations Unies et à l'importance du multilatéralisme pour relever les défis mondiaux. Elle encourage également les États membres à trouver des moyens de soutenir le travail de la société civile dans ce domaine et à apporter des contributions financières à un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la commémoration.

Lesquelles des mesures suivantes destinées à renforcer l'ONU soutenez-vous ?

- La responsabilité de protéger
- Un Service d'urgence des Nations Unies pour le maintien de la paix
- Une Assemblée parlementaire des Nations Unies
- Le 75e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies
- Autre possibilité

¹ On maintient l'acronyme UNEPS pour l'instant tant que le concept ne sera pas totalement accrédité